



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS  
**Special Chiefs Assembly**

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

*Ottawa is located on the unceded unsurrendered Territory of the Algonquin People.*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS  
**Assemblée extraordinaire des Chefs**

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa ( Ontario)

*Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.*



## Pêches des Premières Nations

### Historique

Les communautés des Premières Nations entretiennent de profondes relations avec toutes les côtes et les voies navigables du Canada, ainsi qu'avec les poissons et la faune qui en dépendent. Elles ont donc tout intérêt à protéger ces milieux et la vie qu'ils abritent. La résolution 52/2018 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Inclusion des Premières Nations dans le Plan canadien de protection des océans*, a conféré à l'APN le mandat de travailler avec le gouvernement du Canada au règlement de la question du financement à long terme des capacités des Premières Nations touchées, de faire valoir et respecter les droits inhérents, les traités, le titre et la compétence des Premières Nations et de garantir un financement pour les Premières Nations dans le cadre du Plan de protection des océans (PPO). Ce dernier vise à protéger les côtes et les voies navigables du Canada en s'appuyant sur quatre piliers : un système de sécurité maritime parmi les meilleurs au monde; la protection et la restauration des écosystèmes marins; des partenariats avec les peuples autochtones; une base de données plus solide et un engagement communautaire accru.

En attendant, les gouvernements provinciaux continuent d'assurer l'administration du poisson et des pêches depuis les années 1930 en vertu de Conventions sur le transfert des ressources naturelles. Les Premières Nations touchées n'ont pas eu la possibilité de participer régulièrement à l'élaboration des lois, des règlements et des politiques concernant le domaine des pêches. Ainsi, de nombreuses décisions provinciales ont été prises sans le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations. Parmi les autres pratiques provinciales préjudiciables figurent le harcèlement des pêcheurs par des agents chargés de l'application de la loi, le retrait des quotas de pêche aux communautés des Premières Nations et une réticence générale à soutenir ou à reconnaître les pêches des Premières Nations.

Compte tenu de cette situation, les Premières Nations touchées continuent de contester la légitimité des Conventions sur le transfert des ressources naturelles et ont soutenu l'adoption de la résolution 73/2023 de l'APN, *Cadre des pêches dans les eaux intérieures fondé sur les droits des Premières Nations*, afin de soutenir l'exercice de leurs droits de pêche dans les eaux intérieures. En premier lieu, l'APN a organisé une discussion sur les pêches dans les eaux intérieures du 21 au 23 novembre 2023 à Scantbury, au Manitoba, en partenariat avec les Keewatinook Fishers du lac Winnipeg et le Grand Conseil de Prince Albert.

### Récentes activités de plaidoyer de l'APN

En septembre 2023, l'APN a cherché et obtenu un financement pour soutenir entièrement une activité de mobilisation de trois jours sur la mise en œuvre la résolution 73/2023, *Cadre des pêches dans les eaux intérieures fondé sur les droits des Premières Nations*. Environ 70 délégués de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest ont tenu des discussions importantes sur les défis inhérents aux Conventions sur le transfert des ressources naturelles. Cette activité de mobilisation avait pour but de permettre aux participants de décrire leurs expériences en tant que pêcheurs des eaux intérieures et de déterminer les obstacles à leur participation à la gestion de ces pêches et les moyens de les éliminer ou de les atténuer.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS  
**Special Chiefs Assembly**

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

*Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS  
**Assemblée extraordinaire des Chefs**

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa ( Ontario)

*Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.*



L'APN continue de demander un financement fédéral pour aider les Premières Nations à exercer leur compétence sur les pêches. Le budget fédéral de 2022 prévoyait un montant supplémentaire de 2,0 milliards de dollars sur neuf ans pour le renouvellement et l'élargissement du PPO.

De plus, l'APN, Transports Canada et la Garde côtière canadienne ont constitué un groupe de travail chargé de procéder à l'évaluation conjointe du PPO. Selon un plan de travail révisé et mis à jour, ce groupe de travail se réunit environ toutes les deux semaines. L'évaluation du PPO vise à incorporer les valeurs marines et les modes de connaissance des Premières Nations dans la conception des méthodes d'évaluation, à donner aux Premières Nations la possibilité de collaborer entre elles, à clarifier les activités du PPO et à préparer des recommandations et un cadre d'évaluation pour la deuxième phase du PPO.

### Prochaines étapes

À la suite de son activité de mobilisation sur les pêches dans les eaux intérieures, l'APN prépare un rapport, intitulé « Ce que nous avons entendu », qui servira de guide principal à l'élaboration d'un plan de travail visant à mettre en place un cadre pour les pêches dans les eaux intérieures fondé sur les droits. Ce travail demeurera un effort conjoint de l'APN, des Premières Nations concernées et de leurs communautés.

L'APN, Transports Canada et la Garde côtière canadienne ont également élaboré un cadre de pratiques exemplaires et des méthodes d'évaluation qui guideront et perfectionneront l'évaluation. Les méthodes d'évaluation seront testées durant la première phase du PPO. Une fois disponibles, les résultats de l'évaluation seront présentés durant des séances de mobilisation régionales, puis les méthodes d'évaluation seront révisées en fonction des commentaires reçus. Ces résultats devraient également permettre de surveiller et d'améliorer la mise en œuvre de la deuxième phase du PPO.

L'APN continue de faire valoir les pêches des Premières Nations et de demander à tous les ordres de gouvernement de travailler avec les Premières Nations à la révision des règlements et des politiques dans le but de faire respecter les droits inhérents et issus des traités des Premières Nations et de renforcer les pouvoirs de celles-ci dans la protection des pêches et l'application de la loi.

**Contact :**

*James MacDonald,*  
*directeur des pêches,*  
[jmacdonald@afn.ca](mailto:jmacdonald@afn.ca)